

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Raphaël CHIPEAUX

Lieu de réunion du Conseil :
NANTHEUIL

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
10/04/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 37
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BRUN Christelle, CRESCENT Sophie, DECARPENTRIE Françoise, DESGRAUPES Maryline, DUGARET Clothilde, FAVARD Anne, FIAULT Lydie, HYVOZ Isabelle, LACOTTE Marie-Claude, MAGNE Muriel, MEYNIER Maryse, VACHEYROUX Agnès,

Messieurs : APPEYROUX Philippe, AUGEIX Michel, BILLAT Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHAMINADE Yannick, CHAUSSADAS Jean-Patrick, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FARGEOT Serge, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GRANET Jean-Claude, KANABUS DEROISY Benoît, KINTING Fabrice, MAZEAU Patrick, MAZEAUD Pascal, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, RODRIGUEZ Gilles, ROUSSEAU Pierre, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : MAZEAU Emmanuel (excusé, pouvoir à M. Magne),

Mme Anne FAVARD est désignée secrétaire de séance.

CLIT (comité local installation et transmission) – création du comité

La communauté de communes Périgord-Limousin, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, le CRDA Périgord Vert, la SAFER et la MSA travaillent ensemble et ont créé en 2019, un Comité Local Installation Transmission Agricole (CLIT) et des actions qui en découlent sur le territoire de la Communauté de communes Périgord-Limousin.

Les objectifs sur notre territoire sont de prendre contact avec les agriculteurs de 55 ans et +, de prendre connaissance de leur projet de transmission et de les aider à préparer leur succession en les informant sur les possibilités de céder le cas échéant leur exploitation à un jeune.

Ce partenariat se fait par convention. La dernière convention avait été signée pour 3 ans, de 2023 à 2025.

Nous sommes dans l'attente de la nouvelle convention.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de créer un comité local installation et transmission (CLIT)**
- **Les communes proposeront des représentants dans ce comité et le Président, dans le cadre de ses délégations, validera sa composition par décision.**

Fait à Thiviers, le 20 Avril 2026

Le Président
Raphaël CHIPEAUX

La Secrétaire de Séance,
Anne FAVARD

La présente délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication
et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Raphaël CHIPEAUX

AR Prefecture

024-242400752-20260416-2026_4_29-DE
Reçu le 22/04/2026